

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 26 Septembre 2008

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Vendredi 26 Septembre 2008 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire
Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH CHORON CADIOU ROBIN
DUPUIS –RABION RULLIER BATTAGLIA
Absents Mrs PEIFFER LICOIS

ECOLE

Monsieur le Maire remercie Mrs Ferrou et Lenoir, maitres d'œuvre du projet de restructuration de l'école, de leur présence et les invite à en faire la présentation. Deux plans sont soumis aux conseillers municipaux dont la variante la plus importante est l'implantation des classes. Il est convenu de soumettre ces plans à l'institutrice qui donnera son avis au Maire. Le Conseil Municipal se réunira en commission le jeudi 2 Octobre à 20H30 pour définir le projet.

Le point financier établi par la commission des finances est présenté au conseil municipal. Les observations essentielles sont une réserve de 50 000 euros placés à court terme le 15 septembre 2008 pour un an au taux de 4,22% ET 30 000 € budgétisés au sivu d'assainissement. L'endettement pratiquement nul laisse donc une possibilité de contracter un emprunt.

La progression des immeubles qui sont passés de 150 à 200 assurera une augmentation de la dotation globale de fonctionnement et des contributions directes.

Monsieur le Maire informe ses collègues sur le droit d'accueil des élèves de maternelle et d'élémentaire en cas de grève des instituteurs.

La commune doit organiser cet accueil et établir une liste de personnes qui l'assureront. Cette liste sera transmise à l'inspecteur d'académie et à l'institutrice qui la présentera aux parents d'élèves. Les personnes retenues peuvent être des employés communaux, des élus, des parents d'élèves et n'ont pas d'obligation de formation. L'Etat est responsable en cas d'accident.

Dans ce cadre, Mmes Barratault Puybonnieux et Mr Clabe sont retenus.

Divers : Monsieur Maire a participé à une réunion de la communauté de communes qui a débattu de la création de la communauté d'agglomération, projet qui sera soumis à chaque conseil municipal. Les maires des communes de la communauté ne sont pas favorables à cette adhésion.